



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 novembre 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 20 novembre 2014

Publié le 28 novembre 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. Patrick MOREAU	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Abderrahim BAKA	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Danielle JUBAN	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean-Philippe MOREL
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Anne ERSCHENS	M. Patrick BAUDEMONT
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Frédéric COURT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérika DESAUBLIAUX	M. Gilbert MENUET
M. Benoît BORDAT	M. Hervé BRUYERE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Claude GIRARD	M. Louis LEGRAND	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
M. Christophe CHEVRILAU

Membres titulaires absents :

M. Jean ESMONIN	M. Michel ROTGER pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. François HELIE	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
Mme Sandrine RICHARD	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Thierry FALCONNET	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
Mme Claudine DAL MOLIN	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Roland PONSAA	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérika DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Christophe CHEVRILAU.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Association pour l'inscription des Climats du Vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO - Soutien financier au plan d'action 2015

"L'association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO" a été créée en 2007. Le projet consiste au classement des vignobles des Côtes de Nuits et de Beaune, des Villes de Dijon et Beaune, au patrimoine mondial de l'UNESCO. La mission de l'association est de porter le dossier de candidature et de fédérer les acteurs locaux autour de cette ambition partagée.

Cette association réunit le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil général de la Côte-d'Or, les villes et communautés d'agglomération de Dijon, Beaune, Gevrey Chambertin et Nuits-St-Georges, les chambres consulaires, les agences de développement économique et l'ensemble des acteurs et institutions du secteur de la vigne et du vin.

En avril 2009, l'association a obtenu la confirmation de l'inscription du dossier sur la liste indicative française, faisant de ce dossier un candidat sérieux pour la France. Janvier 2014, la France présente officiellement les Climats du vignoble de Bourgogne à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco. Les Climats du vignoble de Bourgogne ont été retenus par le gouvernement pour représenter la France à la 39ème session du Comité du Patrimoine mondial qui se tiendra en Allemagne, à l'été 2015. La candidature des Climats de Bourgogne a fait l'objet d'une visite d'un expert de l'ICOMOS, organe consultatif de l'Unesco, le 25 septembre dernier. La Bourgogne est présentée en tant que « site culturel » unique, façonné par l'homme depuis deux mille ans et dont le modèle de viticulture de terroir rayonne aujourd'hui dans le monde entier (cf rapport d'étape ci-joint).

L'objectif, au travers de l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, serait :

- d'offrir, à travers son label d'exception, une image internationalement reconnue, qui renforce la notoriété et l'attractivité des sites ;
- de bénéficier d'effets positifs sur l'activité touristique et économique globale, mais aussi locale au niveau de chaque commune (augmentation de la fréquentation touristique de 30 % en moyenne) ;
- de renforcer les politiques de conservation et de valorisation des sites ;
- de générer le développement de projets collectifs, apportant ainsi une garantie de préservation et de transmission de ce patrimoine inscrit aux générations futures.

Pour mémoire, le Grand Dijon a attribué à l'association une subvention annuelle de fonctionnement de 15 K€ depuis juin 2010.

Sur la base d'un budget prévisionnel de 423 067 € (budget ci-annexé), le soutien du Grand Dijon, aux côtés des autres collectivités partenaires, est sollicité au titre du fonctionnement de l'association pour l'année 2015, à hauteur de 15 000 €. La Ville de Dijon apportera pour sa part, une subvention de fonctionnement de 30 000 €.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et des retombées positives que ce label apporte à Dijon, de sa complémentarité avec le projet de Cité Internationale de la Gastronomie, au vu des rapports d'activités et financiers 2014, du programme d'activités et du budget prévisionnel 2015, il vous est proposé de renouveler notre soutien **et d'accorder une subvention de fonctionnement de 15 000 €.**

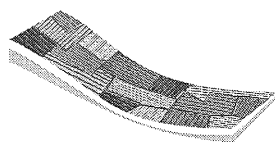
Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de dire** que la Communauté d'Agglomération dijonnaise soutient l'Association pour l'Inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- **d'accorder** une subvention de 15 000 € à cette association ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire au déroulement de cette opération ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget en cours.

BUDGET PREVISIONNEL 2015

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté	0 €	Excédent reporté	4 067 €
Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Frais de personnel (salaires+charges sociales)	175 000 €	Cofisation des membres	3 000 €
Frais de déplacement et réception	20 000 €	Subventions de fonctionnement	216 000 €
Déplacements et réception	17 500 €	Région	40 000 €
Session du Comité du Patrimoine mondial	2 500 €	Département	40 000 €
Loyer et charges	2 760 €	Ville de Dijon	30 000 €
Téléphonie et affranchissements	8 907 €	Ville de Beaune	30 000 €
Fournitures administratives	13 100 €	BVB	40 000 €
Evenements, frais de communication et d'impression	85 200 €	Grand Dijon	15 000 €
Sensibilisation publics (acteurs éco, viti, institutions)	25 000 €	Beaune Côte et Sud	15 000 €
Semaine des climats	11 700 €	Communautés de communes de Gevrey-Chambertin	3 000 €
Soirée grand mécènes	8 500 €	Communautés de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges	3 000 €
Edition/outil de communication	40 000 €	Grands Mécènes / mécènes	200 000 €
Cabinet d'expertise GRAHAL	5 000 €		
Honoraires CAC + compta + autres	13 100 €		
Fiche action Plan de gestion	100 000 €		
Sensibilisation jeune public	3 000 €		
Plateforme d'interprétation des Climats	6 000 €		
Fonds Climats	11 000 €		
Rencontres techniques	10 000 €		
Colloque international "site du Patrimoine mondial et bien économique" (fév 2015)	70 000 €		
Excédent d'exploitation	0 €	Déficit d'exploitation	0 €
TOTAL DEPENSES	423 067 €	TOTAL DEPENSES	423 067 €



Les Climats
du vignoble
de Bourgogne

ASSOCIATION

RAPPORT D'ETAPE 2014

I. POINT D'ACTUALITE SUR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Etat actuel de l'instruction du dossier et rétroplanning de la candidature

- **Janvier 2014 : la France présente officiellement les Climats du vignoble de Bourgogne à l'inscription au Patrimoine mondial de l'Unesco**

Les Climats du vignoble de Bourgogne ont été retenus par le gouvernement pour représenter la France à la 39ème session du Comité du Patrimoine mondial qui se tiendra en Allemagne, à l'été 2015. Le dossier a été formellement déposé par la Ministre de la Culture et de la Communication, Madame Aurélie Filippetti, auprès de l'Unesco en janvier 2014.

La candidature des Climats de Bourgogne fait désormais faire l'objet d'une instruction par un expert de l'ICOMOS.

Le dossier des Climats du vignoble de Bourgogne a été déposé aux côtés de celui des Maisons, Coteaux et Caves de Champagne, également présentés par la France. Les deux dossiers sont présentés concomitamment et ne sont en aucun cas concurrents. En effet, le fondement de leur Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) et les critères retenus par l'Unesco sont différents. La Bourgogne est présentée en tant que « site culturel » unique, façonné par l'homme depuis deux mille ans et dont le modèle de viticulture de terroir rayonne aujourd'hui dans le monde entier. La Champagne sera quant à elle présentée dans la catégorie des « paysages culturels », dont le système agro-industriel a marqué l'organisation territoriale et sociale de la Région, sans oublier sa dimension symbolique de fête partagée dans le monde entier.

- **Automne 2014 : début de la phase d'expertise internationale**

- 25-29 septembre 2014 : venue de l'expert ICOMOS, organe consultatif de l'Unesco, chargé d'examiner la qualité scientifique du dossier, d'envisager le déroulé du plan de gestion et de sonder l'implication de tous les acteurs de terrain ;
- En début d'année 2015, suite à cette visite, d'éventuelles questions pourront être adressés aux gestionnaires du site ;
- Début mai 2015, l'ICOMOS adressera à la France un rapport officiel recommandant l'inscription des dossiers ou leur différemment ;
- En juin ou juillet 2015, les 21 Etats membres du Comité du Patrimoine mondial rendront leur décision sur la base du rapport fourni par l'ICOMOS, lors de la 39ème session du Comité du Patrimoine mondial en Allemagne.

2. Plan d'action (2014-2015)

➤ **Au niveau institutionnel :**

- Organisation d'un colloque international sur « La valeur patrimoniale des économies de terroir comme modèle de développement humain », au Couvent des Bernardins, à Paris, du 18 au 20 février 2015, en partenariat avec le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère de la Culture, la Chaire Culture et Tradition du Vin (Dijon) et l'Université de Bourgogne (Dijon). Le 20 février sera dédié aux visites de terrain en Bourgogne.

Les objectifs de ce colloque sont les suivants :

- faire valoir et réfléchir sur le processus d'inscription comme levier de mobilisation et de valorisation du territoire ;
- comprendre la complexité du patrimoine des Climats dans une perspective d'évaluation économique des bénéfiques ;
- documenter les bénéfices économiques et non-économiques pour le territoire
- modéliser le dossier des Climats de Bourgogne pour l'appliquer à d'autres économies vivrières et en faire un instrument de coopération internationale.

➤ **Au niveau « politique » :**

- Chapitre des Climats (4 octobre 2014) : Philippe LALLIOT, Ambassadeur de France auprès de l'Unesco pour la France, sera présent.
Les Ambassadeurs de Colombie, d'Inde et de Turquie seront également présents.
- Colloque international (18 février 2015) : au terme de la première journée du colloque international, un cocktail sera organisé au Sénat auquel seront invités tous les ambassadeurs auprès de l'Unesco. La délégation française est en charge des invitations.
- L'Association a pour objectif de rencontrer et d'inviter tout au long de l'année 2014-2015 l'ensemble des membres du Comité du Patrimoine mondial.

➤ **Coopération internationale :**

- Chine : une invitation à participer au colloque international parviendra aux autorités chinoises. Un Memorandum of Understanding pourrait être également signé entre la région Bourgogne et la province du Fujian ;

II. **MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION 2014**

1. Mise en œuvre de l'étude sur les protections (Ponant)

➤ **Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)**

L'AVAP de Saint-Romain étant la seule existante à ce jour sur la zone centrale du Bien proposé à l'inscription, les commissions techniques de gestion ont donc fait apparaître l'obligation de renforcer les outils de protection existants sur l'ensemble de la zone centrale du Bien proposé à l'inscription. Le diagnostic de l'étude menée en 2011/2012 par l'Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne, en partenariat étroit avec les services compétents de l'Etat, recommande le renforcement de la protection, notamment par la mise en œuvre d'aires de mise en valeur de l'architecture et du

patrimoine (AVAP) sur l'ensemble des communes de la zone centrale du Bien proposé à l'inscription, en totalité ou partiellement. Ainsi, les communes de Brochon, Chenôve, Couchey, Dijon, Fixin, Gevrey-Chambertin, Marsannay-la-Côte, Morey-Saint-Denis, Beaune, Nuits-Saint-Georges, Chagny, Santenay, Puligny-Montrachet, Meursault, Savigny-lès-Beaune, Chorey-lès-Beaune, se sont engagées par délibérations de leurs conseils municipaux à créer des Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Ces engagements se traduisent concrètement par le recrutement en 2014 de chargés d'études par le biais de deux groupements de commandes. La Direction régionale des Affaires culturelles de Bourgogne, service déconcentré de l'Etat, s'est pour sa part engagée à couvrir 50% du coût des études nécessaires.

Cet engagement important de protection du patrimoine architectural et urbain de la Côte s'inscrit en complément de la démarche d'extension du Site classé à l'échelle de la zone centrale du Bien proposé à l'inscription, dans le sens ou les effets réglementaires du Site classé ne portent pas sur les bourgs qui nécessitent donc un outil de protection réglementaire adapté. La création de ces AVAP est menée dans le cadre d'une démarche pédagogique sur le territoire, à destination des élus, des professionnels et, de façon générale, des habitants. Échéancier de réalisation : étude de diagnostic et orientations de protection achevée en 2012. Proposition de zonage et poursuite de la concertation en 2012. Engagement des études pour la création des AVAP en 2014. Instruction administrative par les services de l'Etat en 2014/2020.

➤ **Extension du Site classé – Loi de 1930**

Le périmètre de classement au titre des Sites est cependant actuellement partiel, la zone centrale du Bien proposé à l'inscription se révélant plus vaste. Les travaux des commissions techniques de gestion ont donc fait apparaître la nécessité d'harmoniser et de renforcer les outils de protection existants sur l'ensemble de la zone centrale du

Bien proposé à l'inscription. L'étude menée en 2011/2012 par l'Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne, en partenariat étroit avec les services compétents de l'Etat et le soutien financier des organismes professionnels de la viti-viniculture, préconise la mise en place d'une protection au titre des sites (article L.341-1 à 22 du Code de l'Environnement), suivant un séquençage en fonction d'enjeux différenciés. Le renforcement de cette protection fait actuellement l'objet de deux démarches de classement :

- la première au Nord de Beaune, en extension du site classé de la côte méridionale de Beaune. Cette extension concerne 8 communes et représente environ 6000 hectares. L'étude de classement est réalisée en régie par la DREAL. L'argumentaire et périmètre ont été élaborés en 2014. L'enquête publique se déroulera en 2015 et la décision de classement est envisagée à l'horizon 2016/2017.
- la seconde avec la création d'un site classé sur la Côte de Nuits. L'étude est réalisée par un bureau d'étude financé par la DREAL. 12 communes sont concernées, pour 6 500 hectares environ. L'argumentaire et le périmètre seront proposés en 2015, l'enquête publique interviendra en 2016 pour une décision de classement envisagée en 2017/2018.

Cette étude a également conclu à la nécessité de mettre en oeuvre des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur la plupart des communes de la zone

centrale du Bien proposé à l'inscription, en totalité ou partiellement. Les règlements de ces AVAP, annexés aux documents d'urbanisme et opposables au tiers, pourront présenter des dispositions spécifiques pour le maintien et l'entretien des murets et murs de clôture, murs de soutènement, les clôtures légères, les haies, etc.

Échéancier de réalisation : étude de diagnostic et orientations de protection achevée en 2012. Proposition de zonage et poursuite de la concertation en 2014-2014. Instruction administrative par les services de l'Etat en 2012/2020

➤ **Plan paysage sur le Bassin carrier**

Considérant que le bassin carrier compris dans la zone centrale proposée à l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial, historiquement lié à la création du site culturel des Climats, relève des paysages « du quotidien », les gestionnaires du Bien ont engagé une réflexion pour l'élaboration d'un Plan paysage sur le bassin carrier, sur le territoire de 8 communes, de Ladoix-Serrigny à Nuits-Saint-Georges.

Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage (qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement) dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères.

Il permet d'appréhender l'évolution et la transformation des paysages de manière prospective, transversalement aux différentes politiques à l'oeuvre sur un territoire, et de définir le cadre de cette évolution, sous l'angle d'un projet de territoire.

De plus, en proposant le paysage comme entrée privilégiée des problématiques du territoire et comme outil de médiation entre les différents acteurs qui le façonnent, le plan de paysage conforte une démarche qui met en cohérence des projets et des dynamiques à l'oeuvre. Le Plan de Paysage a pour ambition de formuler des objectifs de qualité paysagère à l'échelle d'une unité paysagère donnée, en l'occurrence des carrières à l'échelle des huit communes concernées, et de les traduire en actions. Il vise ainsi à accompagner et cadrer les évolutions en cours du paysage des carrières.

Sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes du Pays de Nuits Saint Georges, élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, particulièrement des communes et de la profession des carriers qui seront ensemble co-financeurs de la démarche, le plan de paysage permet ainsi de faire dialoguer les acteurs pour qu'ils maîtrisent ensemble les contours de l'évolution et de la réhabilitation de ce paysage spécifique.

Le Plan de paysage est constitué de 3 volets indispensables :

- L'analyse du paysage et des dynamiques paysagères ;
- La détermination des objectifs de qualité paysagère ;
- La définition des actions, volet opérationnel indispensable.

Le plan de paysage peut être utilement complété par un contrat de paysage, engagement signé de chaque maître d'ouvrage identifié pour chacune des actions. Les services déconcentrés seront les relais du ministère chargé de l'Ecologie pour le suivi des projets de ce plan de paysage.

2. Restaurer le patrimoine de la Côte : le fonds Climats de Bourgogne

Ce dispositif est une aide financière constituée par le Conseil général de la Côte-d'Or, le Pays Beaunois, la Fondation du Patrimoine et l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne. Doté de 90 000 euros pour l'année 2014, ce fonds est complété par les dispositifs apportés par la Fondation du Patrimoine. Il est destiné à apporter un financement à la restauration du patrimoine de la Côte et ainsi aider à préserver concrètement l'architecture du bâti caractéristique des paysages des Climats comme les murets, cabotes, lavoirs, fours à pain, pigeonniers, chapelles ... Ainsi, 9 premiers projets exemplaires ont pu bénéficier dès 2014 d'une enveloppe globale de 70 000 €.

3. Gouvernance

Après la signature de la Charte territoriale en avril 2011, les Climats se sont dotés, en octobre 2013, d'une Mission pour conduire la gestion du territoire. Elle réunit l'association, ainsi que les responsables et décisionnaires locaux dans une organisation politique et technique cohérente. Une avancée majeure qui constitue un atout clé pour l'inscription au Patrimoine mondial.

Cette organisation permet la coordination des différentes collectivités du territoire des Climats, couvrant cinq intercommunalités et deux départements de la Région Bourgogne. Les différentes instances associent dans la concertation et la prise de décision un vaste panel de responsables locaux : élus, représentants de l'État, scientifiques, experts, professionnels du vin, du commerce, du tourisme et de la culture. Leur mission est d'établir et d'appliquer un plan d'action destiné à préserver, développer et transmettre le site des Climats.

Cette Mission est composée :

- D'un organe politique : la Conférence territoriale, qui définit les objectifs et grandes orientations du plan de gestion
- D'un organe technique : la Commission technique permanente, qui met en œuvre le plan de gestion à travers 4 commissions : Architecture, Urbanisme, Paysage / Tourisme et Médiation / Environnement / Économie et Développement local
- D'un organe indépendant d'animation citoyenne : l'Association des Climats
- Du comité scientifique, qui peut venir en appui et apport de connaissances pour chaque organe

Une co-présidence élus-viticulture

Fait rare et témoignage de la volonté de construire une vision partagée en cohérence avec la réalité du site (les 40 communes de la zone centrale comprennent 85 % de terres viticoles), la Conférence territoriale est co-présidée par un représentant de la filière viticole et les maires de Dijon et Beaune. Le souhait est d'emporter l'adhésion la plus large possible des forces vives du territoire afin de pérenniser la démarche et de garantir dans le temps l'intégrité du site.

En 2014, la Commission technique permanente s'est réunie le 2 juillet. La deuxième réunion de la Conférence territoriale se tiendra le 15 septembre à la Communauté d'Agglomération de Beaune Côte & Sud, quelques jours avant la venue de l'expert ICOMOS.

4. Mobilisation des acteurs du monde économique

➤ **Le Mécénat : un soutien vital**

La candidature compte aujourd'hui plus de 120 entreprises ambassadrices, mécènes et grands mécènes. Un soutien logistique et financier capital qui permet de penser et réaliser des projets ambitieux visant à donner à la candidature une véritable légitimité et résonance au niveau national et international. Lancée en septembre 2011, la campagne de mécénat permet ainsi le développement des actions de sensibilisation du jeune public, d'information du grand public et l'enrichissement du dossier technique et scientifique, clé de voûte de la candidature.

De nouvelles formules de mécénat ont été ouvertes en 2013, afin faciliter l'accessibilité au soutien par tous.

Mécénat 2011	MECENE A partir de 700 €			GRAND MECENE A partir de 10 000 €	
Mécénat 2013	AMI A partir de 150 €	MECENE 1 ^{ER} CRU A partir de 700 €	MECENE GRAND CRU A partir de 5 000 €	GRAND MECENE A partir de 10 000 €	GRAND MECENE FONDATEUR A partir de 10 000 € par an, pendant 3 ans
Mécénat 2014	5	66 entreprises	5 entreprises	32 entreprises	10 entreprises

Auxquelles s'ajoutent une quinzaine d'entreprises ambassadrices.

Le mécénat représente à ce jour un budget de 224 668 € perçus (285 000 € attendus pour la fin 2014).

➤ **Information et sensibilisation des professionnels à la candidature**

L'Association en lien avec la CCI de Côte-d'Or a poursuivi ses missions :

- d'information et sensibilisation des professionnels à la candidature (club hôteliers, restaurateurs, RECO, clubs d'entreprises, CA d'organismes, présence sur salons et événements (Salon de l'agriculture, foire gastronomique, e-conférence)
- de formation d'Ambassadeurs (métiers du tourisme – hôteliers, étudiants), soit plus de 160 personnes sensibilisées depuis le début de l'année 2014.
- d'accompagnement d'initiatives en faveur de la candidature (ex. Calendrier / produit-partage pour les professionnels)
- de présentation du mécénat

5. Sensibiliser les générations futures aux Climats

➤ **Diffusion d'outils pédagogiques**

Elément clé du partage et de la transmission, le jeune public est au cœur de nombreuses actions à leur attention.

Ainsi, en partenariat avec les acteurs du monde de l'éducation et de la médiation culturelle, des outils pédagogiques ont vu le jour. Leur objectif ? Apporter des éléments de connaissance sur les Climats et de proposer des activités pédagogiques autour de cette notion complexe, au cœur de notre candidature.

Composé d'un livret pour les enfants et de 5 livrets pour les professeurs et animateurs du 1er et 2nd degré, ce kit « jeune public » a été diffusé à près de 1254 écoles primaires publiques de Bourgogne et à 80 collèges et lycées publics de Côte d'Or, grâce à la CASDEN, banque coopérative de l'Education nationale rattachée à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, grand mécène de notre candidature. 50 malles pédagogiques, comprenant en plus des affiches pédagogiques thématiques et un livret d'activités photocopiable, sont également disponibles en prêt dans les centres de documentation pédagogiques de Bourgogne et sur demande auprès de l'Association.

➤ **Poursuite des animations péri et extrascolaires autour des Climats**

En parallèle, plusieurs projets se développent depuis quelques années dans les établissements scolaires, les centres de loisirs et les lieux de médiation culturelle, toujours en lien avec les acteurs du territoire. Ces projets, entre Dijon et Beaune, ont permis de révéler différentes facettes des Climats : lectures de paysage, valorisation du petit patrimoine, œuvres artistiques en lien avec les Climats, découverte des métiers autour de la viticulture... Au final, plus de 5000 jeunes concernés et près de 80 de personnels-animateurs formés !

L'ensemble de ces initiatives est compilé dans un ouvrage de restitution, qui a été édité à l'automne 2014, à l'occasion de la venue de l'expert ICOMOS.

➤ **Brochure de valorisation des actions jeune public**

Depuis 2011, de nombreux projets aux couleurs des Climats ont éclos dans les différentes écoles et structures pédagogiques. Ils sont le fruit de temps de formations, d'outils pédagogiques diffusés dans plus de 1200 établissements et de la mobilisation de chacun. Cette parution a été remise à l'expert ICOMOS lors de sa visite sur le territoire.

6. Une dynamique d'animation mobilisatrice

En parallèle de la mise en œuvre du plan de gestion, les actions de l'Association se sont poursuivies en 2014 autour des défis suivants :

- mobiliser les acteurs du territoire pour permettre une appropriation et un partage des valeurs contenues dans la candidature des Climats ;
- mobiliser les réseaux nationaux et internationaux pour permettre au dossier des Climats de Bourgogne d'être inscrit sur la Liste de l'Unesco.

➤ **Mobiliser les acteurs du territoire pour permettre une appropriation et un partage des valeurs contenues dans la candidature des Climats**

- La « Semaine des Climats » - Du 24 mai au 1er juin

Pour cette deuxième édition, l'objectif était de favoriser l'appropriation du projet par tous les acteurs du territoire, valoriser les initiatives locales mises en place tout au long de l'année et inviter à la découverte de la diversité du projet, le tout autour d'une programmation grand

public et festive. Comme l'an dernier, le programme était ouvert à des appels à projets, émanant d'associations, de particuliers, de structures publiques ou d'entreprises.

Plus de 3000 participants aux 50 manifestations issues des appels à projets de chacun. Un bilan positif, des participants satisfaits et un public issu de Côte d'Or pour la plupart, voire de plus loin (région parisienne, Suisse, Pays-Bas, Australie...ou même Chine). De nombreux enfants ont également pris part aux manifestations qui leur étaient spécialement dédiées cette année. Tout est réuni pour un troisième rendez-vous en 2015...

- Remise du 1er Trophée des Climats – 27 mai

Le 27 mai 2014, le premier Trophée des Climats a récompensé les meilleures initiatives menées par les acteurs économiques de Bourgogne pour défendre les valeurs des Climats dans le domaine de l'écologie, du patrimoine, de la médiation, etc. Parmi 18 dossiers déposés, 4 ont été récompensés par le Prix du jury, le Prix Spécial et le Prix « coup de cœur ».

- Un événement « Les Climats et moi » ! - 31 mai-1er juin

Point d'orgue de la Semaine des Climats, l'œuvre monumentale et éphémère « Climats et moi » recréait, les 31 mai et 1er juin, la Côte de Nuits, à Dijon, et la Côte de Beaune, à Beaune. Vue du ciel, les deux fresques révélaient « le visage de la mobilisation ». En vert foncé les grands crus, en vert clair les 1er crus, en jaune les villages... En tout, 1500 portraits grand-format ont été récoltés pour former 1247 Climats !

- Journées du Patrimoine - septembre

Comme les éditions précédentes, l'Association participera aux Journées du Patrimoine à Dijon, Nuits-Saint-Georges et Beaune. Ainsi, des bénévoles seront présents pour renseigner les visiteurs sur la candidature et son avancée au Palais des Etats de Dijon, au musée municipal de Nuits-Saint-Georges et au Musée du Vin de Bourgogne à Beaune. Des animations jeune public sont également prévues, le but étant de découvrir et de s'amuser avec les différents jeux créés sur les Climats.

Une ouverture exceptionnelle

Pour la première fois, l'abbaye de Saint-Vivant, à Curtil-Virgy sera ouverte au public. Les visiteurs pourront ainsi découvrir le site ainsi que des collections d'objets, de sculptures... qui seront installées à l'intérieur des caves inférieures. Des panneaux explicatifs seront visibles sur l'histoire du monastère et une démonstration « tailleur de pierres » sera faite par l'entreprise Jacquet.

Enfin, l'établissement Saint-Cœur a également choisi le thème des Climats pour sa journée d'intégration des 6ème le samedi. Au programme : ateliers et parcours dans la ville sous forme de « questionnaire découverte ».

- Vente des vins des Hospices de Beaune - 16 novembre

Cet événement incontournable célèbre, en quelques sortes, la fin des vendanges en Bourgogne. Il permet aux amateurs et professionnels de plonger dans l'univers d'un domaine hors du commun : celui des Hospices de Beaune, fondé au Moyen-âge et enrichi au fil des

siècles par diverses donations. C'est également une occasion unique de goûter le nouveau millésime.

- Soirée mécénat : la candidature des Climats, créatrice de valeur ajoutée pour le territoire - novembre

Pour sa troisième édition, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne réunira dans un site emblématique l'ensemble de ses Grands Mécènes, Mécènes et Ambassadeurs autour d'une soirée à la fois festive et constructive.

Un lieu prestigieux, que les 140 entrepreneurs présents ont pu visiter avant d'assister à l'inauguration de la plaque du cercle des Grands Mécènes et de participer à un débat autour des thèmes de l'attractivité territoriale et du Patrimoine mondial.

Une soirée qui sera l'occasion pour l'Association de présenter son bilan d'action et ses perspectives 2015, d'adresser un grand merci aux entreprises présentes pour leur générosité et leur soutien à la candidature.

➤ MOBILISER LES RESEAUX NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

- Coopération avec la Nouvelle-Zélande – 24 janvier au 4 février

En 2013, Nick MILLS, vigneron dans la Région de Central Otago, a fait part de son intention d'inviter l'Association pour l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'Unesco à l'occasion du 10e anniversaire du Pinot Celebration (26 janvier – 2 février 2014). Cette coopération a pour objectif de démontrer la place de modèle de viticulture de terroir de la Bourgogne. En effet, la région de Central Otago s'est développée en lien et en référence constants à la viticulture bourguignonne des Climats, notamment à travers la culture du Pinot noir. Cet exemple de viticulture apporte la preuve, pour le dossier de candidature, de la place de modèle et de source d'inspiration pour d'autres vignobles de terroir. Au cours de cette mission, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne a cherché à obtenir une lettre officielle de soutien du gouvernement néo-zélandais qui sera versé au dossier de candidature. Cette lettre est parvenue à l'Association début mars.

- 38ème session du Comité du Patrimoine mondial à Doha (Qatar) - 19 au 24 juin

Ici, le Comité étudie et statue sur les demandes d'inscription des nouveaux sites candidats sur la Liste du Patrimoine mondial. Être présent, c'est mieux comprendre les mécanismes de décisions et rencontrer les représentants des 21 états membres, afin de mieux préparer l'avenir. L'Association des Climats y participe de manière régulière depuis 2012. En 2014, le site de la Grotte Chauvet est devenu le 39ème site français inscrit au Patrimoine mondial.

Le dossier des Volcans d'Auvergne a fait quant à lui l'objet d'un renvoi (réexamen dans les 3 années à venir).

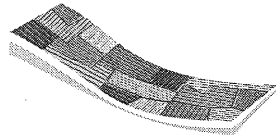
- Délégation en Chine – du 5 au 9 juillet

Du 5 au 9 juillet, une délégation bourguignonne s'est rendue dans la Province du Fujian, au sud-est de la Chine, dans le but de favoriser les échanges culturels et économiques entre cette Province côtière, productrice de thés parmi les plus renommées au monde, et la Région Bourgogne, à travers une philosophie et un modèle de terroir d'excellence qui les réunit.

La délégation bourguignonne, composée de membres de la Région Bourgogne, du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne, du Comité Régional du Tourisme en Bourgogne, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bourgogne et de l'Association pour l'inscription des Climats de Bourgogne au Patrimoine mondial, a ainsi pu découvrir les thés Tie Guan Yin d'Anxi et les thés au jasmin de Fuzhou. Un entretien avec le Ministère de l'Agriculture et des échanges autour de l'histoire, des savoir-faire et traditions de dégustation réciproques, a également été organisé.

Cette visite s'est conclue par la signature d'un Mémoire d'entente entre l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne et l'Association des producteurs de thé de la Province du Fujian (Fuzhou), visant à mobiliser l'attention sur la valeur patrimoniale des économies de terroir et leur contribution à l'économie dans une perspective de développement durable.

La venue d'une délégation chinoise en France a été évoquée pour le colloque international organisé par l'Association du 18 au 20 février 2015 sur le thème « La valeur patrimoniale des économies de terroir comme modèle de développement humain ».



Les Climats
du vignoble
de Bourgogne

ASSOCIATION

PROJETS D'ACTIVITES 2015

- **Colloque international : la valeur patrimoniale des économies de terroir comme modèle de développement humain – du 18 au 20 février**

Organisé par l'Association des Climats de Bourgogne, ce colloque se tiendra les 18 et 19 février 2015, à Paris, au Couvent des Bernardins, et le 20 février en Bourgogne, avec une journée de clôture de découverte des Climats. Ce temps de la candidature réunira des représentants de dizaine de pays pour lesquels le patrimoine agricole représente un héritage pour l'avenir.

Au programme : quatre thématiques qui permettront d'explorer les relations entre la fabrication du patrimoine et sa gestion, le développement territorial et les méthodes d'évaluation économique du patrimoine culturel et naturel.

- **La « Semaine des Climats » - mai**

Née en 2012, la Semaine des Climats a pour objectif de favoriser une autre découverte des Climats, d'inciter chacun à s'appropriier le projet et de poursuivre la dynamique de mobilisation.

La particularité de cette programmation est d'être composée à la fois de manifestations émanant de l'Association des climats, des villes et organismes partenaires, et d'être également ouverte à des manifestations proposées volontairement par des associations, des particuliers, des entreprises, des écoles et centres de loisirs... etc. Toutes ont rivalisé d'imagination pour proposer expositions, promenades, conférences, dégustations, visites... Au final, une cinquantaine de manifestations est à découvrir !

Cette édition 2015 a un caractère d'autant plus symbolique que le dossier des Climats est dans la dernière ligne droite : son inscription devrait être votée lors de la 39^{ème} session du Patrimoine mondial qui se tiendra à l'été 2015 en Allemagne.

- **Comité du Patrimoine mondial – 39^{ème} Session (Allemagne) - juillet**

Le dossier des Climats a été officiellement déposé par l'Etat français pour une éventuelle inscription sur la Liste du Patrimoine mondial à l'été 2015. Cette session du Comité du Patrimoine mondial devrait donc voir l'inscription du site des Climats du vignoble de Bourgogne au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il deviendrait ainsi le 40^{ème} site français inscrit sur cette prestigieuse Liste.

➤ **Rencontres techniques des Climats de Bourgogne – 2^{ème} semestre**

Les rencontres techniques, c'est quoi ?

Les rencontres techniques sont un rendez-vous annuel que l'Association des Climats de Bourgogne propose depuis 2012 aux professionnels, techniciens, et élus du territoire autour d'une thématique particulière.

L'objectif ?

Echanger et débattre ensemble autour des enjeux quotidiens de la gestion du territoire des Climats du vignoble de Bourgogne, en invitant les acteurs du territoire, mais également d'autres sites classés au Patrimoine mondial.

Car être candidat au Patrimoine mondial de l'UNESCO, c'est non seulement rechercher une reconnaissance internationale pour ce site unique, mais c'est aussi améliorer les conditions de gestion en termes d'architecture, d'environnement, de tourisme, d'aménagement du territoire, de développement économique, de médiation...

Chaque année, une thématique est abordée. L'édition 2012 était consacrée à la gestion des sites et paysages viticoles à l'occasion du 20^e anniversaire du classement de la Côte méridionale de Beaune. En 2013, l'accent était mis sur le tourisme et l'oenotourisme. En 2015, une nouvelle thématique du plan de gestion sera mise en lumière.

➤ **Journées du Patrimoine - septembre**

Comme les éditions précédentes, l'Association participera aux Journées du Patrimoine à Dijon et Beaune. Ainsi, des bénévoles seront présents pour renseigner les visiteurs sur la candidature et son avancée au Palais des Etats de Dijon et au Musée du Vin de Bourgogne à Beaune. Des animations jeune public sont également prévues, le but étant de découvrir et de s'amuser avec les différents jeux créés sur les Climats.

Enfin, l'établissement Saint-Cœur a également choisi le thème des Climats pour sa journée d'intégration des 6^{ème} le samedi. Au programme : ateliers et parcours dans la ville sous forme de « questionnaire découverte ».

➤ **Soirée mécénat – novembre**

Pour sa quatrième édition, l'Association des Climats du vignoble de Bourgogne réunira l'ensemble de ses Grands Mécènes, Mécènes et Ambassadeurs dans un lieu prestigieux autour d'une soirée à la fois festive et constructive.

Les entrepreneurs soutenant la candidature pourront assister à l'inauguration de la plaque du cercle des Grands Mécènes et participer à un débat autour des thèmes de l'attractivité territoriale et du Patrimoine mondial.

Une soirée sera également l'occasion pour l'association de présenter son bilan d'action et ses perspectives 2016, d'adresser un grand merci aux entreprises présentes pour leur générosité et leur soutien à la candidature.

➤ **Vente des vins - novembre**

Cet événement incontournable célèbre, en quelques sortes, la fin des vendanges en Bourgogne. Il permet aux amateurs et professionnels de plonger dans l'univers d'un domaine hors du commun : celui des Hospices de Beaune, fondé au Moyen-âge et enrichi au fil des siècles par diverses donations. C'est également une occasion unique de goûter le nouveau millésime.